ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FCTVA

Question écrite n° 18743

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème de la récupération de la TVA concernant les logements locatifs sociaux créés par les communes. Depuis le 1er janvier 1998 les communes peuvent récupérer une partie de la TVA uniquement sur les travaux réalisés en 1998 sur des logements locatifs sociaux parce que la commune a la possibilité de faire une livraison à « soi-même ». Or, les petites communes qui ont fait des efforts en matière de logement social n'ont pas pu récupérer la TVA sur les travaux réalisés en 1997, représentant ainsi une lourde charge. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin que les communes rurales qui ont investi dans la construction de logements sociaux puissent récupérer la TVA de 1997.

Données clés

Auteur : M. Jean Glavany
Circonscription : Hautes-Pyrénées (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18743
Rubrique : Communes
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 septembre 1998, page 4864
Question retirée le : 26 octobre 1998 (Fin de mandat)